

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du mardi 16 mai 2017 à Chevreuse

#### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

#### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : MMES LE LAGADEC, DELAITRE, HOUGUET et MONTET et MM HARDY, STEPHAN et PERRIN

#### Absents excusés :

- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. MONTEGUT Choisel

#### Pouvoirs :

Mme DARCOS à M. POUPART  
M. BOURNAT à M. VANDEWALLE

#### **1. Approbation du compte-rendu du bureau du 28 mars 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Validation des aides attribuées par la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 18 avril 2017**

Les membres du Bureau examinent l'aide proposée :

### **Acquisition d'une borne-fontaine pour le plateau d'évolution**

La commune de Lévis Saint Nom sollicite une subvention du Parc naturel au titre de l'aide « 2.7. Borne-fontaine », pour l'installation d'une borne-fontaine au niveau du plateau d'évolution, à proximité des terrains de sports et de l'école.

*Montant des travaux : 1741.59 € (acquisition du mobilier), subvention du PNR (70%) : 1219.11 €*

Les membres du bureau s'interrogent cependant sur ce type d'installation, elle engendre en effet une consommation d'eau assez élevée : un volume de 120m<sup>3</sup> est évoqué pour une commune.

Le Bureau adopte l'attribution de cette aide à l'unanimité.

### **3. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 4 mai 2017**

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

#### **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**

- Création d'une brasserie artisanale « **BRASSERIE2LEQUIPAGE** » - à Bonnelles - **M GROLLERON**  
Achat de matériels (fermenteuse, une étiqueteuse, une tireuse...) afin de développer l'activité
  - o Montant des Investissements : 10 069€ HT
  - o Subvention accordée : 1 510€
    - 755€ provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)
    - 755€ provenant du FISAC (sous réserve d'accord du FISAC)
  - o Sous réserve d'un accompagnement au développement de l'entreprise
  
- Modernisation de l'entreprise **La Clé des Vents**, vente et réparation d'instruments à vent - à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse - **M DUROUSSET**  
Aménagement et achat de matériel suite au déménagement de l'activité dans une nouvelle boutique.
  - o Montant des investissements : 72 500€ HT
  - o Subvention accordée : 10 875€
    - 5437,50€ provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)
    - 8 437.50€ provenant du FISAC (sous réserve d'accord du FISAC)

#### **Financement participatif**

- Création d'une Houblonnière, **La Houf**, M Laskowski, Bonnelles  
Achat de 6732 pieds femelles de houblon
  - o Montant de la collecte 12 000€
  - o Subvention accordée : 960€ soit 8% de frais de commission
    - 960€ provenant du fonds PNR p780 (Yvelines)

Les membres du bureau saluent la transformation récente de la ferme des Clos qui élargit ses activités à du maraichage bio, de l'apiculture, un élevage de poules de plein air...

#### **Energie**

Remplacement de 5 horloges astronomiques défectueuses (Saint-Forget)

Aide 5.5 : extinction de l'éclairage public.

Montant des travaux : 1 337€ HT - Subvention du Parc (70%) : 935,70 € HT

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

#### **4. Validation des aides attribuées par la commission Tourisme, Déplacements et Liaisons du douces du 9 mars 2017**

Les membres du Bureau examinent l'aide proposée :

##### **Mise en place de Relais Information Service et de Signalétique d'Information Local**

La commune d'Auffargis souhaite équiper sa commune en R.I.S. et en S.I.L. afin d'orienter et informer le public qui fréquente la commune. Les implantations et les quantités à installer ont fait l'objet d'un schéma global de signalétique réalisé par la commune. Les mobiliers envisagés respecteront la charte graphique du PNR avec toutefois une nuance sur les RIS qui ne comporteront pas de tablettes saillantes.

La commune envisage donc l'implantation de :

- 4 RIS dont 1 remplacement d'une plaque murale devant la mairie et un RIS simple face le long d'un mur place de l'église ;
- 6 SIL comprenant en tout 17 lames directionnelles.

*Coût de l'opération : 11 769 € HT, subvention Parc 50% : 5 884,50 €*

Le Bureau adopte l'attribution de cette aide à l'unanimité.

#### **5. Validation des aides attribuées par la commission Biodiversité et Environnement du 10 mai 2017**

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

##### **Acquisition de matériels alternatifs à l'usage des phytosanitaires**

###### Commune d'Auffargis

Dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » piloté par le PNR, la commune a réalisé en 2014-2015 un diagnostic de ses pratiques d'entretien ainsi qu'un plan de gestion de ses espaces communaux. La commune d'Auffargis souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'un désherbeur à chaleur pulsée qui permettra de traiter, en toute sécurité pour le personnel, cimetières, allées, trottoirs, caniveaux et bordures de murs. Elle souhaite aussi acquérir un désherbeur mécanique motorisé qui permettra de désherber toutes les surfaces et linéaires en dur de type caniveaux, pavés, trottoirs, bordures...

*Coût de l'opération : 7 585 € HT, subvention Parc 70% (plafonnée) : 5 000 €.*

###### Commune de Lévis-Saint-Nom

Dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » piloté par le PNR, la commune a réalisé en 2015 un diagnostic de ses pratiques d'entretien ainsi qu'un plan de gestion de ses espaces communaux. La commune de Lévis-Saint-Nom souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé qui permet simultanément le désherbage, le ratissage, et une finition de surface. Il s'utilise sur stabilisés : placettes, trottoirs, cimetières, allées, gravillonnées, cimetières, parcs, aires de jeux, cours d'école...

*Coût de l'opération : 3 090 € HT, subvention Parc 70% : 2 163 €*

##### **Aide à la création d'une mare pour l'association POTAGO**

###### Commune de Gometz-la-Ville

L'association POTAGO souhaite construire un cabanon à outil pour leur jardin sur la parcelle située à côté du cimetière communal de Gometz-la-Ville et mise à disposition par un agriculteur. Afin de

mener à bien la mise en œuvre de cet équipement extérieur, POTAGO a fait appel au Parc naturel pour lui apporter de l'aide concernant la mise en œuvre qui prendra la forme d'un chantier participatif (voir point n°14).

Afin de fournir la terre nécessaire à la construction de ce cabanon, le site sera terrassé. L'extraction de cette terre est aussi l'occasion de créer une mare au sein du jardin. Cette mare aura en partie vocation à recueillir les eaux de ruissellement de la parcelle, à arroser les cultures (en complément des récupérateurs d'eau de pluie déjà mis en place sur la serre), mais avant tout à créer un espace de biodiversité au sein de la parcelle, située en plateau agricole.

Afin de creuser cette mare dont les terres seront récupérées pour le chantier participatif, le Parc aide l'association par un suivi technique du chantier et prend en charge une partie de l'intervention mécanique nécessaire au creusement de la mare (location d'une pelle mécanique sur une journée ou intervention d'une entreprise).

*Coût de l'opération : 1 600 € HT, subvention Parc 40% : 640 €*

### **Création d'une mare d'intérêt écologique**

#### Ferme des Clos - Bonnelles

En plus des travaux et actions déjà menés ou programmés (plantations de fruitiers, de haies, installation de nichoirs à chouettes effraie et chevêche), Monsieur Valois souhaite creuser une mare dans la prairie humide afin d'enrichir les écosystèmes humides du fond de vallée.

L'intérêt de créer ce point d'eau sur le site est manifeste puisqu'on ne trouve plus qu'une seule mare dans ce secteur. Les étangs de la réserve de Bonnelles, distants de plus d'un kilomètre, accueillent une faune variée et remarquable.

La création d'une mare à vocation écologique en contexte prairial permettra d'accueillir toute une faune typique (batraciens, odonates...) pour peu qu'elle soit aménagée de manière judicieuse.

*Coût de l'opération : 3 225 € HT, subvention Parc 80% : 2 580 €*

Cette aide est cependant conditionnée à l'accord de la police de l'eau qui pourrait ne pas approuver la création d'une mare dans une prairie humide.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

### **6. Restauration de la continuité écologique de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse entre les Ponts de la RD 938 et de Vaugien : travaux de déboisement pour diagnostic d'archéologie préventive**

Dans le cadre du projet de restauration de l'Yvette à St-Rémy-lès-Chevreuse, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a prescrit par arrêté préfectoral la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Ce diagnostic a été confié à l'INRAP (Institut National des recherches d'archéologie préventives) et devrait être mené à l'hiver 2017. La méthode mise en œuvre consiste en la réalisation de tranchées de fouille régulièrement réparties sur l'ensemble de l'emprise du projet.

Préalablement à cette intervention, le Parc en tant que maître d'ouvrage de l'opération doit permettre l'accès aux engins de terrassement qui réaliseront les fouilles. Cela nécessite un dégagement de l'emprise à diagnostiquer grâce à d'importants travaux de déboisement.

Les membres du Bureau adoptent la délibération proposée à l'unanimité, afin d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80% sur l'opération estimée à 45 000 € HT).

## **7. RNR des Etangs de Bonnelles : co-gestion PNR / commune**

Le Conseil régional a classé en RNR le site communal des Etangs de Bonnelles. Le Parc œuvre depuis 1990 aux côtés de la commune et de l'Association Bonnelles Bullion Nature pour la gestion de ce site. Le Parc avait pris une première délibération (13C45) fixant les modalités de la gouvernance sur les RNR de son territoire en se positionnant comme gestionnaire de ces sites, les communes (Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Bonnelles) restant propriétaires fonciers et associées à la gestion courant de ces RNR dans le cadre des Comités Consultatifs Locaux.

Les modalités de cette gouvernance ont évolué et sur la RNR de Val et Coteaux de Saint-Rémy, le Parc est depuis plusieurs années co-gestionnaire du site avec la commune. A la demande de la Région, et en accord avec les élus de la commune de Bonnelles, le Parc accepte également de devenir co-gestionnaire aux côtés de la commune de Bonnelles pour la RNR des Etangs de Bonnelles.

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la gouvernance proposée par la Région Ile-de-France pour la cogestion de la Réserve Naturelle Régionale des Etangs de Bonnelles et autorisent le Président à signer la convention.

## **8. Travaux de restauration de la continuité de la rivière Aulne à Bullion**

L'objectif de cette délibération est de :

- préciser que le Syndicat mixte est porteur du projet en tant que maître d'ouvrage,
- permettre au Président de signer tous les documents administratifs permettant la réalisation du projet,
- lancer l'enquête publique,
- poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser le DCE et le suivi des travaux,
- pouvoir lancer le marché d'appel d'offre pour la réalisation des travaux,
- solliciter l'aide financière de l'AESN pour la réalisation des travaux dont le montant a été estimé 260 000 € TTC.

Les membres du Bureau syndical approuvent cette délibération à l'unanimité.

## **9. Travaux d'entretien de la végétation des berges des rivières du bassin versant de l'Yvette amont**

L'objectif de cette délibération est de :

- Recourir à une procédure de DIG pour la réalisation de travaux d'entretien de la végétation des berges à partir de 2017 et pour une durée de 5 ans,
- Autoriser le Président à signer les marchés et tout document administratif nécessaires à la procédure de DIG et à la mise en œuvre des travaux,
- Solliciter auprès de l'AESN les subventions,
- Solliciter auprès du CD78 l'ouverture d'un contrat eau pour obtenir les subventions.

Les membres du Bureau syndical approuvent cette délibération à l'unanimité.

## **10. Création de l'Association pour la création d'une monnaie locale en Vallée de Chevreuse**

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Comité syndical car les statuts de la nouvelle association ne sont pas revenus de la Préfecture au moment de la tenue de ce Bureau.

### **11. Règlement des Utopies réalistes**

Le Parc lance en 2017 la quatrième session de l'appel à projet Utopies réalistes (aide 14.1) afin d'accompagner les projets innovants et favoriser l'expérimentation dans les communes du Parc.

Le Bureau est sollicité pour la validation du règlement annexé à la convocation.

Les membres du Bureau décident d'apporter les modifications suivantes au règlement proposé :

- Réduction à 18 mois du délai de caducité à partir de la signature de la convention bipartite,
- Limitation du nombre de lauréats à 5 projets.

Le Bureau valide le règlement ainsi modifié.

Le Président souhaite aussi qu'un article dans l'Echo du Parc fasse le point sur les réalisations nées de ce concours d'idées.

### **12. Convention de partenariat avec le Collectif d'Animation de l'Habitat Participatif IDF**

Cette convention porte sur l'organisation de deux événements les 11 et 14 mai 2017, dans le cadre des Journées européennes de l'habitat participatif.

Le premier à destination des élus du Parc, le 11 mai en début de soirée au Moulin d'Ors à Châteaufort. Objectif : sensibiliser les élus des communes du Parc aux enjeux, atouts / inconvénients et aux modes de réalisation et de gestion de l'habitat participatif.

Le second le dimanche 14 mai au Château de la Madeleine. Il s'agit d'un événement festif à destination du grand public et des particuliers engagés dans un projet d'habitat participatif (existant ou en projet). Le Parc apporte un soutien en mobilisation de personnel du Parc et en logistique par la mise à disposition du Château de la Madeleine et de matériels.

Une aide financière indirecte est apportée dans le cadre de la fiche 826P : « Sensibilisation à l'urbanisme durable et aux logements aidés » affectée à la mission urbanisme. Elle porte plus précisément sur le financement d'impressions de flyers (1 000 exemplaires), la réalisation d'un court métrage d'environ 3 à 4 minutes avec des prises de vues le jeudi soir et le dimanche pour des actions ultérieures de sensibilisation et la tenue d'un buffet convivial pour les élus le jeudi soir.

Le Bureau approuve la signature de cette convention portant sur des manifestations qui se sont déjà tenues, ce qui est compatible avec la délégation de pouvoir accordée au président (frais modiques).

### **13. Versement aux établissements scolaires des aides accordées par l'Agence de l'eau au titre des Classes d'eau**

L'AESN propose un dispositif « Classe d'eau » destiné principalement aux établissements scolaires afin de soutenir la réalisation de projets cohérents et complets sur la thématique de l'eau. Les projets sont présentés sous forme d'un dossier de candidature et, après acceptation par l'AESN, bénéficient alors d'une subvention forfaitaire de 600 €.

Le Parc est relais de ce dispositif sur son territoire (ainsi que sur celui des Villes portes) afin de promouvoir le dispositif, d'aider les enseignants à monter leur projet et de percevoir la subvention de l'AESN pour la reverser intégralement aux établissements scolaires (600 € par projet). Des

interventions ainsi que le prêt de matériel pédagogique sont également proposés gratuitement aux enseignants par le service éducation du PNR.

Cette année, le jury Classe d'eau a retenu 11 projets présentés par les établissements scolaires du territoire et des Villes portes. Cela donne lieu à l'attribution d'une subvention versée au Parc par l'AESN et qui s'élève à 7 260 euros se décomposant comme suit :

- 6 600 euros attribués au PNR et qui seront reversés intégralement aux établissements scolaires (11 projets x 600 euros).
- 660 euros représentant 10 % de subvention supplémentaire attribuée au PNR en tant que relais du dispositif.

*(A noter également que 4 projets « Classe d'eau » ont également été réalisés à Gometz-le-Châtel et ont bénéficié du soutien pédagogique du PNR. Gometz-le-Châtel étant commune associée, ces projets seront financés directement par l'AESN)*

Liste des classes d'eau retenues :

Commune	Ecole	Niveau	Montant des subventions accordées par l'AESN via le PNR
Chevreuse	Elémentaire Piaget	CP	1 800 €
		CE1	
		CE1	
Fontenay-les Briis	Elémentaire	CP	1 200 €
		CE1	
Gif-sur-Yvette	Elémentaire La Plaine	CM1-CM2	600 €
	Elémentaire Les Sablons	CM1	600€
Méré	Maternelle	PS-MS	1 200 €
		PS-GS	
Saint-Arnoult	Primaire Camescasse	CM1	1 200 €
		CM2	
<b>5 communes</b>	<b>6 écoles</b>		<b>Total = 6 600 €</b>

Le Bureau autorise le Président à signer les conventions et à reverser aux établissements scolaires les aides accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre des Classes d'eau.

Madame Aubert, présidente de la commission témoigne de la difficulté de monter des projets pédagogiques d'envergure depuis la réforme des rythmes scolaires qui a bouleversé l'emploi du temps des classes.

#### **14. Tarifs formation construction terre**

Le Parc en partenariat avec Maisons Paysannes de France organise régulièrement des formations techniques pratiques sur la construction en terre. Cette année il est prévu d'accompagner l'association POTAGO qui anime un jardin à Gometz-la-Ville pour la construction d'un cabanon à outils. Il s'agira de mettre en œuvre la technique du pisé.

4 jours de formations en juillet 2017. Tarif 50€ par personne.

Cette formation est à destination des membres de l'association, de membres de Maisons paysannes de France, des entreprises du bâtiment et des particuliers avertis.

Ce tarif est adopté à l'unanimité.

### **15. Tarifs pour vente des produits de la Ferme de la Villeneuve à la boutique de la Maison du Parc**

Terrine de chevreau : 4,90 € le pot de 200 g  
Rillettes de chevreau : 4,90 € le pot de 200 g  
Rillettes de chevreau au Piment d'Espelette : 4,90 € le pot de 200 g  
Rillettes de bœuf : 4,90 € le pot de 200 g  
Rillettes de porc : 4,90 € le pot de 200 g  
Rillettes de volailles : 4,90 € le pot le pot de 200 g  
Rillettes de volailles au Poivre vert : 4,90 € le pot de 200 g  
Bolognaise : 6,- € le pot de 400 g

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

### **16. Questions diverses**

#### Projet de Leclerc à Châteaufort

Monsieur Vandewalle a rencontré Monsieur Pannetier, maire de Châteaufort et a abordé avec lui la décision de la CNAC à l'encontre du projet de Leclerc. M. Pannetier l'a informé qu'un nouveau projet allait être présenté par le promoteur, avec des dimensions restreintes (2450 m<sup>2</sup> pour un supermarché contre 3300 pour un hypermarché précédemment), en dessous des seuils refusés pour le premier projet. Monsieur Vandewalle a rappelé l'importance d'avoir une vue d'ensemble sur ce site, et lui a conseillé de s'orienter vers un éco-quartier. Il rappelle que 4 ha sur 6 ont été cédés à une société privée d'aménagement par Grand Paris Aménagement. Il paraît déraisonnable d'aménager ces 4 ha nord sans penser à la partie sud. Une simple juxtaposition de zones ayant des vocations différentes ne serait pas satisfaisante, éloignant la zone commerciale du centre bourg.

Les membres du bureau regrettent que l'étape de diagnostic ait été négligée, le projet présenté sous la forme de 4 demandes de permis différents (dont une résidence de logements pour étudiants qui n'a pas reçu d'agrément) s'apparente toujours à une zone d'activité économique, ce qui n'est pas compatible avec l'orientation posée au plan du Parc.

Madame Giobellina regrette par ailleurs que dans cette zone de marnières, la gestion de l'eau ne soit pas abordée avec toutes les précautions nécessaires, il faut se souvenir en effet des inondations de 2007 sur le plateau de Saclay.

Le projet pourrait être représenté en CDAC au mois de juin.

Un rendez-vous est programmé entre la mairie et le service *Urbanisme* du Parc à ce sujet.

#### Exposition sur les inondations

Madame Giobellina souhaite remercier le Parc pour la très belle exposition sur les inondations actuellement visible dans la cour du château de la Madeleine. Elle espère que cette exposition pourra tourner dans les communes. Elle souhaite adresser tout particulièrement ses félicitations à Karine Lefebvre, qui a conçu cette exposition avec le concours de la mission Environnement.



## Contrat de Parc

Les négociations sont toujours aussi difficiles, le président regrette la faible association des politiques à une préparation pour le moment laissé aux soins des techniciens de la Région. Il s'en est ouvert auprès de la Directrice de cabinet de la Région. Il a du mal pour le moment à y voir clair sur les intentions régionales quant au niveau de soutien accordé aux PNR franciliens. Il regrette également que les élus régionaux du comité syndical ne soient pas associés.